

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Décision du 24 novembre 2011 portant nomination des représentants du personnel au comité technique de l'administration centrale institué au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

NOR : DEVK1131528S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics ;
Vu l'arrêté du 27 juin 2011 portant création de comités techniques au sein des services du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;
Vu le procès-verbal de recensement et de dépouillement des votes du comité technique de l'administration centrale du 26 octobre 2011 en vue de la désignation des représentants du personnel au comité technique de l'administration centrale ;
Sur la proposition de la directrice des ressources humaines,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés au comité technique de l'administration centrale en qualité de représentants du personnel :

Membres titulaires

Au titre de l'organisation FO

Mme Jacqueline BALZA.
M. Yves DARLOT.
M. Maël ANDRIEU.
M. Maxime JEBALI.

Au titre de l'organisation CGT

Mme Marie-Christine VAN MARLE.
M. Francis COMBROUZE.
Mme Colette WATELLIER.

Au titre de l'organisation CFDT

M. Alain POULLEAU.
Mme Anne BOISOUX-JAY.

Au titre de l'organisation UNSA

M. François PYOT.

Membres suppléants

Au titre de l'organisation FO :
Françoise LEFEVRE.
Christian LEMOINE.

Cédric PEINTURIER.
Mathieu HERVE.

Au titre de l'organisation CGT

Patricia CERISAY.
Arnaud DEMAY.
Dominique BRICE.

Au titre de l'organisation CFDT

Jacques MYARA.
Catherine LISSA.

Au titre de l'organisation UNSA

Colette VANDAELE.

Article 2

Le mandat du comité technique de l'administration centrale du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement prendra effet à compter du 29 novembre 2011.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 24 novembre 2011.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice des ressources humaines,
H. EYSSARTIER